

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 038-213800154-20251128-DEL2025112808-DE

**Auteur = Martial SIMONDANT – Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

**VOTES :**

Contre : 0      Pour : 13      Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

**Délibération n° D 2025-11-28 / 08**

Date de la séance : 28 novembre 2025

Date de la convocation : 21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

**Présents :** SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, SAUNIER Isabelle, LECOMTE LEMOINE Brigitte.

**Absents avec pouvoir :** ROUSSILLON Julien donne pouvoir à CROUZET Rémy

**Absents :** GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane et PIGNARD Laurence.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE**

Vu le règlement d'attribution des subventions adopté le 6 mars 2024,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle présentée par la Coopérative des écoles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **FIXE** la subvention « exceptionnelle » versée à la coopérative scolaire comme suit :

ASSOCIATION	Objet	Montant
Coopérative scolaire	Réalisation d'une fresque	200.00 euros

➤ **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget 2025.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire  
M. SIMONDANT



La secrétaire de séance  
M. LAMOURY